

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DUNKERQUE - 5902 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 27/04/2026 - B2026/001684 - 2017 B 00527 - 832 362 115 - AB Fermetures

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

Edité le 22/04/2026

ACTIF		Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		1 000	1 000				
Fonds commercial		191 800		191 800	58,90	191 800	53,23
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels		3 568	3 568				
Autres immobilisations corporelles		47 809	45 183	2 626	0,81	4 684	1,30
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		6 325		6 325	1,94	6 325	1,76
TOTAL (I)		250 502	49 751	200 751	61,65	202 809	56,29
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements		46 779		46 779	14,36	43 147	11,97
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		2 018		2 018	0,62	24 412	6,78
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		490		490	0,15	5 724	1,59
. Personnel						307	0,09
. Organismes sociaux		3 733		3 733	1,15	506	0,14
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		54 135		54 135	16,62	55 587	15,43
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		17 740		17 740	5,45	22 778	6,32
Charges constatées d'avance						5 049	1,40
TOTAL (II)		124 895		124 895	38,35	157 512	43,71
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		375 398	49 751	325 646	100,00	360 321	100,00

PASSIF

Exercice clos le
30/09/2024
(12 mois)Exercice précédent
30/09/2023
(12 mois)**Capitaux propres**Capital social ou individuel (dont versé : 20 000)
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL(I)Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées**TOTAL(II)****Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

TOTAL(IV)

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

20 000

6,14

10 000

2,78

-201 911

-61,99

-138 955

-38,55

79 565

24,43

-62 956

-17,46

-102 346

-31,42

-191 911

-53,25

18 886

5,80

52 158

14,48

2 246

0,69

2 754

0,76

192 812

59,21

115 096

31,94

18 387

5,65

18 496

5,13

34 130

10,48

29 083

8,07

5 525

1,70

4 445

1,23

621

0,19

2 426

0,67

155 384

47,72

327 775

90,97

427 992

131,43

552 232

153,26

325 646

100,00

360 321

100,00

AB FERMETURES
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 20 000 euros
Siège social : 14 - 16 RUE DE CASSEL
59270 BAILLEUL
832 362 115 RCS DUNKERQUE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2025

L'an 2025,
Le 31 mars,
A 9H00,

Monsieur ALAIN BOUDET,
demeurant 81 RUE DU CHEMIN VERT 59290 WASQUEHAL,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 200 euros composant le capital social de la Société AB FERMETURES,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur ALAIN BOUDET, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2024,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 3229 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2024 s'élevant à 79 565 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 79 565 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à -122 346 euros.

L'Associé Unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

- Exercice clos le 30/09/2022 : Néant
- Exercice clos le 30/09/2023 : Néant

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 35500 euros (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible).

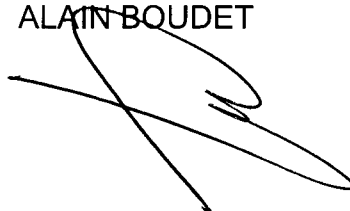
En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 8798 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 2650 euros

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
ALAIN BOUDET



AB FERMETURES

**Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 20 000 euros**

**Siège social : 14 - 16 RUE DE CASSEL
59270 BAILLEUL
832 362 115 RCS DUNKERQUE**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2024 s'élevant à 79 565 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	79 565 euros
------------------------	--------------

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à -122 346 euros.

L'Associé Unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Certifié conforme
La Gérance

